



par



15.4 Plan de mesures d'urgence



Plan des mesures d'urgence (PMU)

Objectifs et mise en contexte

Le plan de mesure d'urgence de GNL Québec est un document évolutif réalisé en concertation avec les partenaires et organismes concernés suivant les diverses étapes du projet.

Il vise à :

- Réunir toute l'information nécessaire pour prévenir des situations dangereuses et pour intervenir adéquatement si une telle situation se produit;
- Réduire les risques d'accident pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé et la sécurité du personnel et de la population environnante;
- Proposer des mesures préventives afin de minimiser les dommages dans l'éventualité où un accident survient malgré les mesures préventives en place.

Plan des mesures d'urgence (PMU)

Éléments clés

Identifier les risques, les ressources disponibles et élaborer les procédures d'intervention



Définir les niveaux d'intervention et les rôles des intervenants internes et externes



Encadrer la mise en œuvre des interventions



Gérer les communications et les relations avec le milieu



Réviser et identifier constamment les bonifications et les améliorations à apporter

Plan des mesures d'urgence (PMU)

Quelques faits saillants du plan de mesures d'urgences

Des intervenants externes peuvent être appelés à intervenir selon l'urgence;

- Administration Portuaire de Saguenay, Transport Canada, Urgence environnement (Provincial, fédéral), Garde côtière, etc.

Un Plan de Mesures d'urgence spécifique a été établi pour le transport maritime et le transbordement.

Plusieurs mesures préventives sont mises en place pour éviter des événements pouvant mener à l'application du PMU tel que :

- Des systèmes de contrôle et de surveillance appropriés afin d'assurer la sécurité des installations et des opérations
- Des réunions santé et sécurité (procédures, utilisation d'équipements)
- Des programmes d'inspection et de maintenance incluant un programme d'exercices et de tests des mesures d'urgence
- De la formation pour le personnel